Image not found or type unknown

Violation du principe de contradictoire

Par **Doclab**, le **10/01/2021** à **11:41**

Bonjour,

J'ai assisté à une audience devant le JAF, suite à une assignation de la part de mon ax conjoint.

Je n'étais pas assisté par un avocat.

L'avocat de la partie adverse ne m'a pas communiqué les pièces.

J'ai découvert les pièces devant le juge et je n'ai pas pu me défendre avec toutes les accusations monsongères.

Conséquences: j'ai perdu la garde de mon fils de 7ans .

Je suis une maman privée de son fils suite à une manipulation de l'avocat de la partie adverse.

Quels sont mes recours contre cet avocat?

Est ce que je peux saisir le batonnier par une LRAR ou bien je dois avoir recours à un avocat pour saisir le tribunal.

Je ne parle pas de l'affaire de garde de mon fils mais de l'infraction faite par cet avocat .

Merci

Par **youris**, le **10/01/2021** à **11:57**

bonjour,

aviez-vous indiqué au juge que vous n'aviez eu connaissance des pièces présentées par la partie adverse ?

il vous fallait demander le report de l'audience.

la procédure devant le JAF est orale.

salutations

Par **Doclab**, le **10/01/2021** à **12:00**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, Non je n'ai pas indiqué au juge que je n'ai pas eu connaissance des pièces.
Avec le choc , j'ai perdu les mots .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés